La coopération : la Catalogne, le Sénégal, l'Algérie et la Mongolie

La coopération européenne dans le secteur de l'environnement vue par l'Algérie

L'ALGÉRIE

L'Algérie s'ouvre au potentiel de la coopération internationale au service de l'environnement et du développement durable. Durant ces dernières décennies, on remarque que l'Algérie a fondé de nouvelle alliance, continentale et internationale en matière de coopération européenne dans le secteur de l'environnement.

L'ALGÉRIE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN COMMUN

L'Algérie cherche à encourager des notions alternatives qui capteraient davantage la destinée, la prospérité et la sécurité communes. A cet effet, le ministre des Affaires Etrangères a lancé l'idée de la possibilité de créer un espace commun de sécurité et de prospérité partagées.
Un espace euro-méditerranéen commun reflétant une nouvelle philosophie et non une simple adaptation de ce qui existe et qui a atteint ses limites, le Ministre a mis l'accent sur l'importance des relations entre l'Europe et le monde arabe : il faut, à tout prix, qu'apparaissent les principes du droit international.

ENJEUX, DÉFIS... ENGAGEMENT

La prise de conscience des problèmes environnementaux a été lente et progressive en Algérie. Aujourd'hui, la révision constitutionnelle semble engagée à faire de l'environnement et du développement durable des valeurs fondatrices. L'Algérie d'aujourd'hui, mais aussi celle de demain, se trouve confrontée à la contingence absolue car il est vital d'opérer une phase de profonde transition environnementale et économique.

L'ALGÉRIE ET L'ALLEMAGNE SIGNENT DES CONTRATS D'EXÉCUTION

Ces contrats ont été signés dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et dans une volonté d'amélioration de la législation fiscale environnementale.
Pour ce qui est du projet de protection de l'environnement et de la biodiversité, il vise à développer et valoriser les ressources biologiques terrestres et maritimes, la Ministre des Affaires Etrangères soulignant que cet axe « intervient conformément aux orientations du Président de la République qui a appelé à prêter assistance aux zones d'ombre ».

Concernant le deuxième projet relatif à l'amélioration de la législation dans le domaine de la fiscalité environnementale, la ministre de l'environnement a indiqué qu'il est primordial d'appliquer le principe du « pollueur-payeur », précisant que des impôts seront imposés aux sociétés polluantes.

POINTS FOCAUX MILIEUX MARINS

JNEP MAP RAC/SPA